



accident travail indemniter

Par **lartiste13003**, le 14/11/2011 à 00:10

Bonjour,voila j ai eu un accident de travail il y a de sa 9 mois ma main ses retrouver coincer ds une machine et j ai eu l index amputer et le mageur et aureculaire broyer .suite a sa l inspecteur du travail ma comfirmer faute inexcusable de mon entreprise cause machine defectueuse je voudrais savoir lors de mon jujement les indemniter que je pourais demende lors de mon jujement merci a tous

PS.si je demende par exemple un somme de 487000 euro jai le droit ou pas

Par **Paul PERUISSET**, le 14/11/2011 à 10:04

Bonjour,

Vous avez le droit de demander n'importe quel montant, mais la décision revient aux juges.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le 14/11/2011 à 11:24

Bonjour,

Il conviendrait de demander la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur à la CPAM pour permettre déjà une majoration de la rente au taux maximum...

Pour demander des dommages-intérêts, il faudrait quand même les justifier...

Par **lartiste13003**, le 14/11/2011 à 13:54

la cpam a reconnu le faute inexcusable de l employeur .. combien de damage et interet je peux demender et le monten de la rente et il possible de toucher un penssion a vie ou pa

Par **P.M.**, le 14/11/2011 à 14:06

A mon sens, une telle demande de réparation d'un préjudice ne peut pas se traiter comme cela en sortant un chiffre et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste car il conviendra déjà de distinguer ce qui peut être payé directement par la Sécurité Sociale au titre de l'accident du travail et, par ailleurs, l'indemnisation complémentaire au titre de la faute inexcusable par l'employeur s'il en a également admis le principe...

Par **lartiste13003**, le 23/11/2011 à 00:13

merci de votre reponse voila jai vu ds d autre forum de personne ds le meme cas que moi on demender 600000 euro et lautre 480000 voila ses pour sa que je pose cet question .vue que jai qun diplome de secretaire je pour plus travailler ds ma branche et vu les cequelle de ma main je pense que je pourais plus travailler apres 9 mois de reduc ma main se ferme pas pas de forece mon quinet ma dit quil il y aura plus damelioration .je pense que si je peu plus travail fo assurer met arrier quelle montant puije demender de damage interet vu la faute inexcusable merci a vous

Par **P.M.**, le 23/11/2011 à 12:31

Bonjour,

C'est bien pour cela que personnellement, je ne pratique pas ce genre d'évaluations tout à fait fantaisistes et que je vous conseillerais à nouveau de vous adresser à un avocat spécialiste et/ou à un médecin expert...

J'irais même jusqu'à dire que vous pourriez considérer que ceux qui se hasardent à de telles enchères sur les forums sont des incompetents voire des charlatans...